

5495/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 février 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 18 février 2025 au 25 janvier 2030 et modifiant la décision (UE) 2025/71

**Bruxelles, le 11 février 2025
(OR. en)**

5495/25

CDR 6

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 18 février 2025 au 25 janvier 2030 et modifiant la décision (UE) 2025/71

DÉCISION (UE) 2025/... DU CONSEIL

du...

**portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions
pour la période allant du 18 février 2025 au 25 janvier 2030
et modifiant la décision (UE) 2025/71**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 300,
paragraphe 3, et son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des
régions¹,

vu les propositions faites par chaque État membre,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 300, paragraphe 3, du traité prévoit que le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) L'article 305 du traité prévoit que les membres du Comité des régions ainsi qu'un nombre égal de suppléants sont nommés par le Conseil pour un mandat de cinq ans conformément aux propositions faites par chaque État membre.
- (3) Le mandat des membres et suppléants du Comité des régions ayant expiré le 25 janvier 2025, il convient de procéder à la nomination de nouveaux membres et suppléants.

- (4) Le 10 décembre 2024, le Conseil a adopté la décision (UE) 2025/71². Par cette décision ont été nommés, pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030, les membres et suppléants du Comité des régions proposés par les gouvernements estonien, irlandais, croate, chypriote, letton, luxembourgeois, maltais, néerlandais, autrichien, portugais, slovène, slovaque, finlandais et suédois. Par sa décision (UE) 2025/71, le Conseil a également porté nomination, pour la même période, de douze membres et neuf suppléants proposés par le gouvernement tchèque, de sept membres et neuf suppléants proposés par le gouvernement danois, de vingt-trois membres et dix-neuf suppléants proposés par le gouvernement allemand, de onze membres et douze suppléants proposés par le gouvernement grec, de vingt membres et vingt suppléants proposés par le gouvernement espagnol, de vingt-deux membres et vingt-quatre suppléants proposés par le gouvernement italien, de vingt et un membres et vingt suppléants proposés par le gouvernement polonais et de neuf membres et neuf suppléants proposés par le gouvernement roumain. Les membres et suppléants pour lesquels les propositions de nomination n'avaient pas été communiquées au Conseil au 22 novembre 2024 n'ont pas pu être inclus dans la décision (UE) 2025/71.

² Décision (UE) 2025/71 du Conseil du 10 décembre 2024 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030 (JO L, 2025/71, 16.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/71/oj>).

- (5) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté la décision (UE) 2025/201³. Par cette décision, il a nommé, pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030, les membres et suppléants du Comité des régions proposés par les gouvernements bulgare, lituanien et hongrois, ainsi que dix membres et dix suppléants proposés par le gouvernement belge, et vingt-quatre membres et vingt-trois suppléants proposés par le gouvernement français. En outre, par la décision (UE) 2025/201, le Conseil a nommé deux membres et un suppléant proposés par le gouvernement danois, l'un des membres ayant initialement été nommé suppléant par la décision (UE) 2025/71. Elle a également nommé un suppléant proposé par le gouvernement italien à la suite de la démission d'un suppléant nommé par la décision (UE) 2025/71. Les membres et suppléants pour lesquels les propositions de nomination n'avaient pas été communiquées au Conseil au 31 décembre 2024 n'ont pas pu être inclus dans la décision (UE) 2025/201

³ Décision du Conseil (UE) 2025/201 du 21 janvier 2025 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030 et modifiant la décision (UE) 2025/71 (JO L, 2025/201, 31.1.2025, ELI : <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/201/oj>).

- (6) Du 31 décembre 2024 au 31 janvier 2025, de nouvelles listes ont été soumises au Conseil, à savoir une liste comprenant deux membres et deux suppléants du Comité des régions proposés par le gouvernement belge, une liste comprenant deux suppléants proposés par le gouvernement allemand, une liste comprenant un membre proposé par le gouvernement grec, une liste comprenant un membre et un suppléant proposés par le gouvernement espagnol, une liste comprenant deux membres proposés par le gouvernement italien, une liste comprenant six membres et six suppléants proposés par le gouvernement roumain et une liste comprenant un suppléant proposé par le gouvernement polonais. Il convient de nommer ces membres et suppléants pour la période allant du 18 février 2025 au 25 janvier 2030.
- (7) M^{me} Katja MEIER a été nommée par la décision (UE) 2025/71 en tant que membre du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030. Toutefois, le mandat en vertu duquel sa nomination a été proposée au Comité des régions a pris fin le 18 décembre 2024. Après la fin de ce mandat, le gouvernement allemand a proposé que M. Martin DULIG soit nommé membre du Comité des régions. Il convient donc de nommer M. Martin DULIG membre du Comité des régions et d'adapter en conséquence la liste des membres pour l'Allemagne figurant dans la décision (UE) 2025/71.
- (8) La nomination des membres et suppléants du Comité des régions par la présente décision sera suivie, à une date ultérieure, de la nomination des autres membres et suppléants pour lesquels les propositions de nomination n'ont pas été communiquées au Conseil avant le 31 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommées au Comité des régions pour la période allant du 18 février 2025 au 25 janvier 2030:

- en tant que membres, les personnes dont la liste par État membre figure à l'annexe I,
- en tant que suppléants, les personnes dont la liste par État membre figure à l'annexe II.

Article 2

Dans la liste pour l'Allemagne figurant à l'annexe I de la décision (UE) 2025/71, la mention suivante est supprimée:

"M^{me} Katja MEIER

Staatsministerin der Justiz und für Demokratie, Gleichstellung und Europa, Sächsischen Staatsregierung, politische Verantwortung gegenüber dem Sächsischen Landtag (ministre d'État chargée de la justice, de la démocratie, de l'égalité et de l'Europe, membre du gouvernement du Land de Saxe, politiquement responsable devant le Parlement du Land de Saxe)

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE I

ПРИЛОЖЕНИЕ I - ANEXO I - PŘÍLOHA I - BILAG I - ANHANG I - I LISA -
ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ I - ANNEX I - ANNEXE I - IARSCRÍBHINN I - PRILOG I - ALLEGATO I -
I PIELIKUMS - I PRIEDAS - I MELLÉKLET - ANNESS I - BIJLAGE I -
ZAŁĄCZNIK I - ANEXO I - ANEXA I - PRÍLOHA I - PRILOGA I - LIITE I - BILAGA I

Членове / Miembros / Členové / Medlemmer / Mitglieder / Liikmed / Μέλη /
Members / Membres / Comhaltáí / Članovi / Membri / Loceklı / Nariai / Tagok / Membri / Leden /
Członkowie / Membros / Membri / Členovia / Člani / Jäsenet / Ledamöter

BELGIË / BELGIQUE / BELGIEN

M. Pascal SMET

Lid van het Parlement van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (membre du parlement de la région de Bruxelles-Capitale)

M. Rudi VERVOORT

Membre du parlement de la région de Bruxelles-Capitale

DEUTSCHLAND

M. Martin DULIG

Mitglied des Sächsischen Landtags (membre du parlement du Land de Saxe)

ΕΛΛΑΣ

M^{me} Athina ATHANASIADOU – AIDONA

Περιφερειάρχης Κεντρικής Μακεδονίας (gouverneur régional de Macédoine-Centrale)

ESPAÑA

M. Imanol PRADALES GIL

Presidente del Gobierno Vasco (président du Gouvernement basque)

ITALIA

M. Alessio MAMMI

Assessore della Regione Emilia-Romagna (ministre régional de la Région d'Émilie-Romagne)

M^{me} Stefania PROIETTI

Presidente della Regione Umbria (président de la Région d'Ombrie)

ROMÂNIA

M. Costel ALEXE

Președinte Consiliul Județean Iași (président du conseil de département de Iași)

M. Csaba BORBOLY

Președinte Consiliul Județean Harghita (président du conseil de département de Harghita)

M^{me} Daniela CÎMPEAN

Președinte Consiliul Județean Sibiu (présidente du conseil de département de Sibiu)

M. Ștefan CORNELIU

Președinte Consiliul Județean Dâmbovița (président du conseil de département de Dâmbovița)

M. Constantin RĂDULESCU

Președinte Consiliul Județean Vâlcea (président du conseil de département de Vâlcea)

M. Daniel-Claudiu TAMAȘ

Vicepreședinte Consiliul Județean Bistrița Năsăud (vice-président du conseil de département de Bistrița-Năsăud)

ANNEXE II

ПРИЛОЖЕНИЕ II - ANEXO II - PŘÍLOHA II - BILAG II - ANHANG II - II LISA -
ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ II - ANNEX II - ANNEXE II - IARSCRÍBHINN II - PRILOG II - ALLEGATO II -
II PIELIKUMS - II PRIEDAS - II. MELLÉKLET - ANNESS II - BIJLAGE II -
ZAŁĄCZNIK II - ANEXO II - ANEXA II - PRÍLOHA II - PRILOGA II - LIITE II - BILAGA II

Заместник-членове / Suplentes / Náhradníci / Suppleanter / Stellvertreter / Asendusliikmed /
Αναπληρωτές / Alternate members / Suppléants / Comhaltáí malartacha /
Zamjenici članova / Supplenti / Aizstājēji / Pakaitiniai nariai / Póttagok / Membri Supplenti /
Plaatsvervangers / Zastępcy członków / Suplentes / Supleanți /
Náhradníci / Nadomestni člani / Varajäsenet / Suppleanter

BELGIË / BELGIQUE / BELGIEN

M. Yonnec POLET

Conseiller communal de Berchem Sainte Agathe

M. Jean-Luc VANRAES

Schepen van Ukkel (échevin d'Uccle)

DEUTSCHLAND

M. Peter JAHR

Mitglied des Kreistages des Landkreises Mittelsachsen, Freistaat Sachsen (membre du conseil d'arrondissement de Saxe centrale, État libre de Saxe)

M. Torsten RUBAN-ZEH

Oberbürgermeister der Großen Kreisstadt Hoyerswerda (maire de la grande ville d'arrondissement d'Hoyerswerda)

ESPAÑA

M. Ander CABALLERO BARTUREN

Secretario General de Acción Exterior y Euskadi Global, Gobierno Vasco (secrétaire général des affaires étrangères et Pays basque Global, Gouvernement basque)

POLSKA

M. Mirosław LECH

Wójt Gminy Korycin (maire de la commune de Korycin)

ROMÂNIA

M. Ionică NEGRU

Vicepreședinte Consiliul Județean Mehedinți (vice-président du conseil de département de Mehedinți)

M. Alin-Adrian NICA

Consilier județean Consiliul Județean Timiș (membre du conseil de département de Timiș)

M. Mihai Adrian PISICĂ

Vicepreședinte Consiliul Județean Teleorman (vice-président du conseil de département de Teleorman)

M. Dinu Iancu SĂLĂJANU

Președinte Consiliul Județean Sălaj (président du conseil de département de Sălaj)

M. István VÁKÁR

Vicepreședinte Consiliul Județean Cluj (vice-président du conseil de département de Cluj)

M. Adrian-Ioan VEȘTEA

Președinte Consiliul Județean Brașov (président du conseil de département de Brașov)
